

La situation du budget de l'État

Au 31 janvier 2017

Adresses Internet : <http://www.economie.gouv.fr/situation-mensuelle-budgetaire-au-31-janvier-2017>

Ou : <http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/ressources-documentaires/documentation-budgetaire/la-situation-mensuelle-du-budget-de-letat.html>

Solde Le solde général d'exécution au 31 janvier 2017 s'établit à -5,4 Md€ contre -9,2 Md€ à fin janvier 2016.

Dépenses Les dépenses (budget général et prélèvements sur recettes) atteignent 33,4 Md€ contre 31,6 Md€ au 31 janvier 2016. A ce stade de l'année, les écarts reflètent essentiellement des effets calendaires.

Ces informations sont conformes à la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017.

Recettes Au 31 janvier 2017, les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements) s'établissent à 25,4 Md€ contre 26,4 Md€ à fin janvier 2016.

Les recettes fiscales nettes sont en diminution de -0,5 Md€ par rapport au 31 janvier 2016. Cette diminution est cependant encore peu significative au tout début de la gestion.

À fin janvier 2017, les recettes non fiscales sont en diminution de -0,9 Md€ par rapport au 31 janvier 2016. Cette baisse résulte essentiellement de la non reconduction du versement exceptionnel de janvier 2016 au titre des redevances d'usage des fréquences radioélectriques.

Comptes spéciaux Le solde des comptes spéciaux s'établit à 2,6 Md€ à fin janvier 2017 contre -4,0 Md€ à fin janvier 2016. Cette amélioration résulte essentiellement de la création du nouveau compte de commerce « *Soutien financier au commerce extérieur* ». Le solde des comptes spéciaux n'est pas significatif à ce stade de l'année.

NB : les données de l'exécution à fin 2016 correspondent à la situation provisoire arrêtée au 20 janvier 2017. Les résultats définitifs seront connus courant mars 2017 et détaillés dans le projet de loi de règlement.

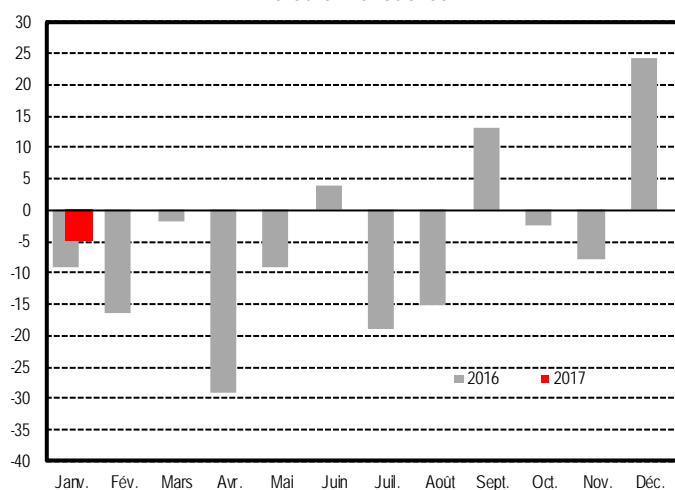
Contact presse : Cabinet de Christian ECKERT : [01 53 18 45 04](tel:0153184504)

Solde (hors FMI)

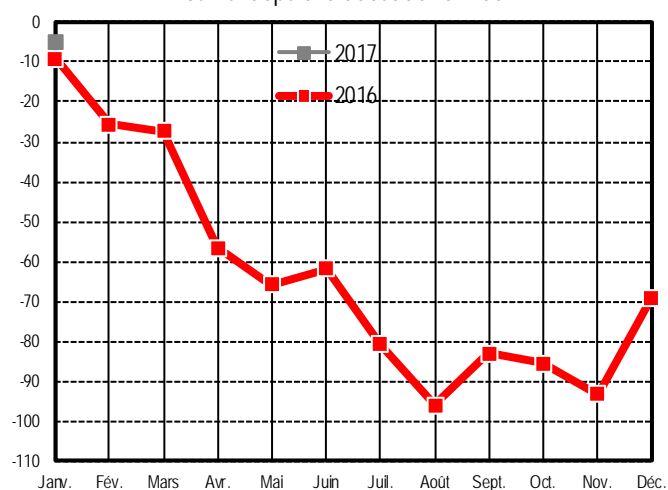
en millions d'euros	2015	2016	Niveau à la fin janvier			janv. 17 / janv. 16
			2015	2016	2017	
Solde du budget général	-72 149	-75 799	-6 326	-5 163	-7 965	
Dépenses (budget général et prélèvements sur recettes)	371 805	379 818	31 087	31 562	33 381	6%
Recettes (nettes des remboursements et dégrèvements)	299 656	304 019	24 761	26 399	25 417	-4%
Solde des comptes spéciaux	1 624	6 819	-3 072	-4 004	2 568	
dont avances aux collectivités territoriales	74	1 381	-5 019	-5 714	-4 940	
Solde général d'exécution (hors budgets annexes)	-70 524	-68 979	-9 398	-9 167	-5 396	

Solde d'exécution (en milliards d'euros)

valeurs mensuelles



cumul depuis le début de l'année



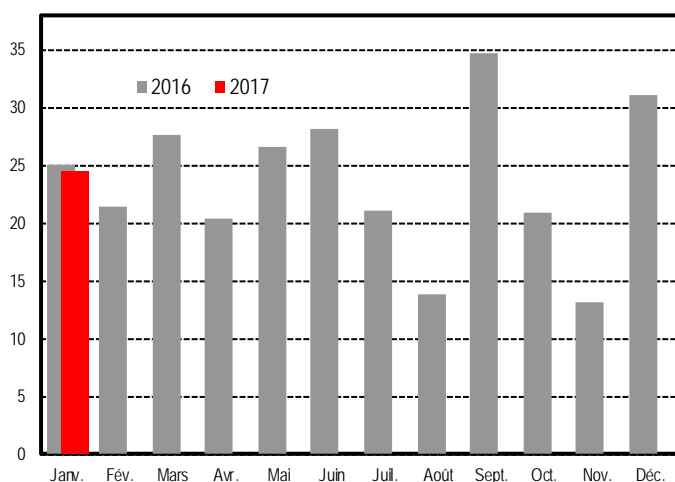
Recettes (nettes des remboursements & dégrèvements)

en millions d'euros	Exécution	LFI	Niveaux à la fin janvier		Variations à la fin janvier	
	2016	2017	2016	2017	Périmètre courant	Périmètre constant
Recettes fiscales - nettes ⁽¹⁾	284 097	292 348	25 066	24 539	-2,1%	-4,2%
Impôt sur le revenu – net ⁽²⁾	71 751	73 352	5 192	4 994	-3,8%	-3,8%
Impôt sur les sociétés – net ⁽¹⁾⁽³⁾	29 990	29 127	147	-512	n.s.	n.s.
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	15 878	10 584	720	403	-44,1%	-43,9%
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – nette ⁽¹⁾	144 439	149 266	17 271	17 128	-0,8%	-0,9%
Autres recettes fiscales – nettes ⁽¹⁾	22 039	30 019	1 736	2 527	45,6%	11,7%
Recettes non fiscales	16 291	14 505	1 278	393	-69,2%	-69,2%
Recettes du budget général (hors fonds de concours)	300 387	306 853	26 344	24 933	-5,4%	-7,2%
Fonds de concours	3 632	3 930	55	484	n.s.	n.s.
Recettes du budget général (yc fonds de concours)	304 019	310 783	26 399	25 417	-3,7%	-5,6%

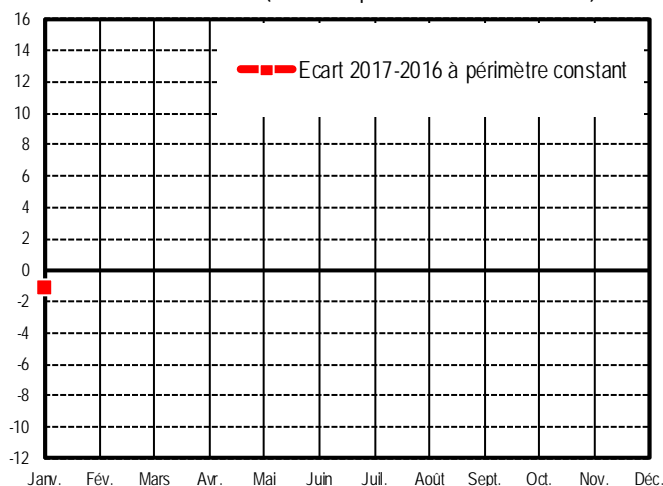
(1) Recettes nettes des remboursements et des dégrèvements ; (2) Recettes d'impôt sur le revenu nettes des remboursements et des dégrèvements ; (3) Hors CSB

Recettes fiscales nettes (en milliards d'euros)

valeurs mensuelles

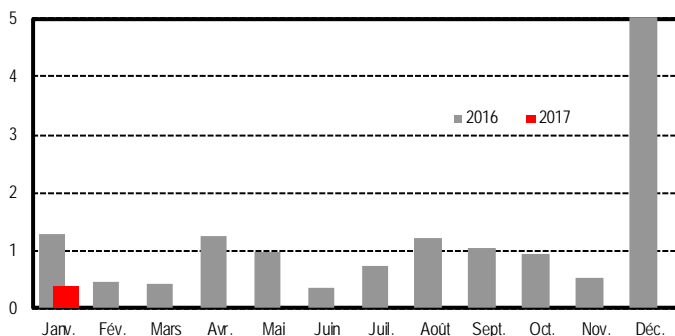


écart 2017-2016 (cumul depuis le début de l'année)

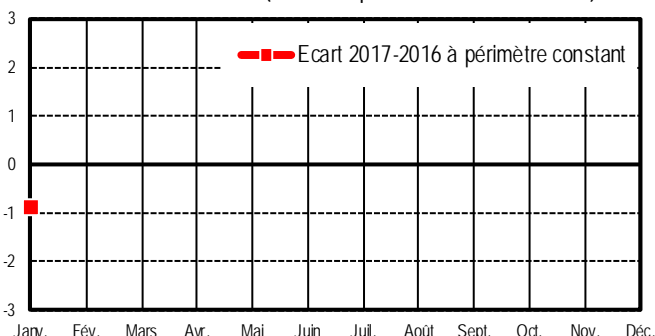


Recettes non fiscales (en milliards d'euros)

valeurs mensuelles



écart 2017-2016 (cumul depuis le début de l'année)



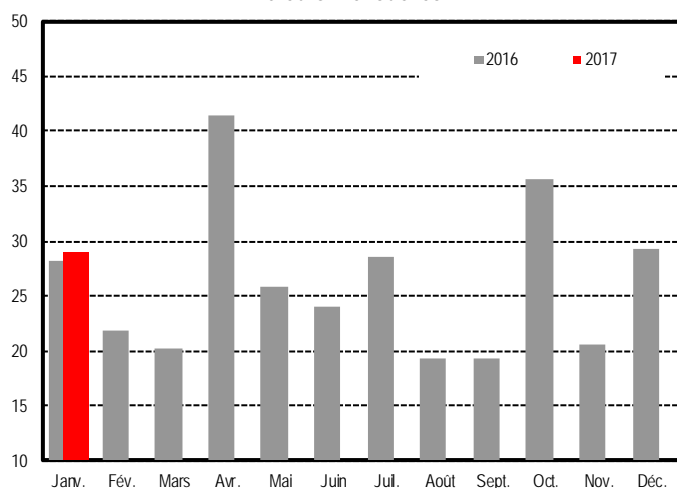
Avertissement : les pourcentages d'évolution ne sont pas significatifs lorsque le nombre figurant au dénominateur est petit et, de ce fait, ne sont pas affichés (mention « n.s. »).

Dépenses (hors remboursements & dégrèvements)

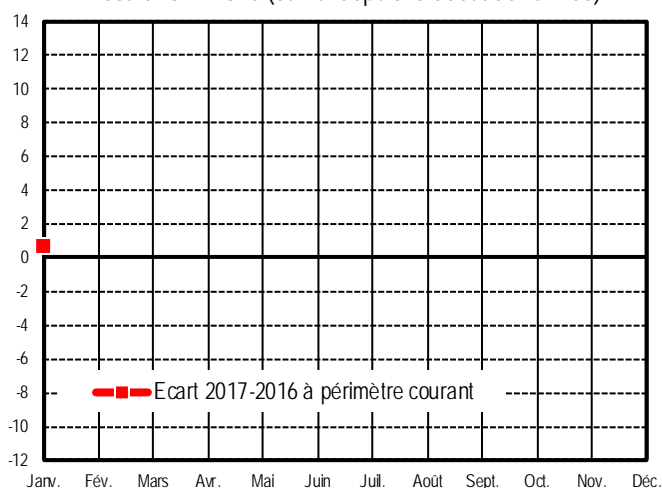
en millions d'euros	Exécution	Niveaux à la fin janvier		Variations à la fin janvier	
	2016	2016	2017	Périmètre courant	Périmètre constant
Dotation des pouvoirs publics	988	988	991	0,3%	0,3%
Dépenses de personnel	123 191	11 034	11 399	3,3%	3,3%
Dépenses de fonctionnement	52 760	5 678	6 551	15,4%	15,3%
Charges de la dette de l'État	41 447	83	220	164,4%	164,4%
Dépenses d'investissement	11 000	1 296	1 159	-10,6%	-10,6%
Dépenses d'intervention	83 824	9 100	8 485	-6,8%	-10,7%
Dépenses d'opérations financières	1 151	67	94	39,7%	39,7%
Dépenses du budget général	314 361	28 246	28 899	2,3%	0,9%
Prélèvement sur recettes au profit des collectivités territoriales	46 461	3 088	2 913	-5,7%	-5,6%
Prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne	18 996	228	1 570	n.s.	n.s.
Prélèvements sur recettes	65 457	3 315	4 482	35,2%	35,3%
Dépenses (budget général et prélèvements sur recettes)	379 818	31 562	33 381	5,8%	4,4%

Dépenses du budget général (en milliards d'euros)

valeurs mensuelles



écart 2017-2016 (cumul depuis le début de l'année)



Lois de finances – exécution (hors FMI)

en millions d'euros	2015			2016			2017
	LFI	LFR	EXE	LFI	LFR	EXE ⁽⁵⁾	LFI
Dépenses	371 491	372 827	371 805	380 781	381 180	379 818	385 530
Prélèvements sur recettes	71 471	70 434	70 230	67 474	65 497	65 457	63 064
Dépenses du budget général ^{(1) (2)}	300 020	302 393	301 575	313 307	315 682	314 361	322 466
- dont dépenses financées hors fonds de concours	296 096	297 569	296 462	309 736	312 111	310 729	318 536
Recettes	297 250	298 320	299 656	307 080	305 405	304 019	310 783
Recettes fiscales nettes ⁽³⁾	279 091	278 759	280 132	287 861	285 293	284 097	292 348
Recettes non fiscales	14 234	14 736	14 412	15 648	16 542	16 291	14 505
Fonds de concours	3 925	4 825	5 113	3 571	3 571	3 632	3 930
Solde des comptes spéciaux ⁽⁴⁾	-187	1 167	1 624	1 387	5 813	6 819	5 412
Dont avances aux collectivités territoriales	-216	504	74	827	827	1 381	437
Solde général d'exécution (hors budgets annexes) ⁽⁴⁾	-74 428	-73 339	-70 524	-72 314	-69 962	-68 979	-69 335
Pour mémoire : remboursements et dégrèvements	99 475	101 789	103 185	100 164	104 757	103 326	108 834

1) hors remboursements et dégrèvements (2) le montant des dépenses financées par les fonds de concours est égal, par convention, à celui des recettes encaissées à ce titre

(3) nettes des remboursements et dégrèvements (4) hors FMI (5) Les données de l'exécution à fin 2016 présentent la situation provisoire arrêtée au 20 janvier 2017. Les résultats définitifs seront connus courant mars 2017 et détaillés dans le projet de loi de règlement.

Changements de périmètre et de titre de dépense intervenus entre 2016 et 2017

Afin de comparer l'exécution de l'année courante (2017) avec celle de l'année précédente (2016), la situation mensuelle budgétaire (SMB) retrace l'exécution 2016 des mesures de périmètre et des changements d'imputation de la dépense intervenus entre les deux années.

Les deux années sont donc comparées à *périmètre et à format constants*.

Principales mesures de périmètre :

- Relations financières entre l'État et la Sécurité sociale

La loi de finances initiale (LFI) pour 2017 simplifie les relations financières entre l'État et la Sécurité sociale. Dans ce cadre, le financement des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) est intégralement transféré à l'Assurance maladie pour 1,5 Md€, tandis que l'État prend à sa charge la part financée par l'Assurance maladie de l'agence nationale des services à la personne (ANSP) ainsi que des allocations de logement temporaires (ALT) pour 105 M€. En outre, elle contribue à clarifier les relations entre l'État et la Sécurité sociale en affectant à cette dernière la totalité du produit de la taxe sur les véhicules de sociétés (soit -150 M€ sur les autres recettes fiscales nettes).

Par ailleurs, la LFI compense à la Sécurité sociale les effets du pacte de responsabilité et de solidarité ; ainsi, plusieurs exonérations de cotisations sont compensées par l'État à la Sécurité sociale, parmi lesquelles les aides à domicile employées par un particulier fragile (804 M€), par une association ou une entreprise auprès d'un particulier fragile (835 M€), ainsi que la baisse des cotisations des exploitants agricoles (480 M€).

Pour compléter ces mesures, la TVA affectée à la Sécurité sociale est minorée de 134 M€.

- Réforme de la fiscalité de l'énergie

Dans la continuité des mesures de périmètre retenues en loi de finances initiale pour 2016, la rebudgétisation de la contribution au service public de l'électricité (CSPE) entraîne une mesure de périmètre pour un montant de 527 M€ afin de tenir compte de l'effet en année pleine des paiements aux fournisseurs supportant les charges de service public.

Par ailleurs, l'affectation de TICFE et de TICGN au compte d'affectation spéciale « *Transition énergétique* » a été remplacée par une affectation de TICPE en 2017 (*cf.* article 44 de la LFI 2017).

Sur les dépenses du budget général :

Le tableau ci-dessous synthétise le montant total des changements de périmètre et d'imputation intervenus entre 2016 et 2017 qui impactent le suivi de la norme de dépense.

Le montant total des mesures de périmètre relatives aux dépenses du budget général et PSR (2 048 M€) correspond, d'une part, aux mesures incluses dans le projet de loi de finances (PLF) déposé au Parlement et, d'autre part, aux amendements lors du vote du PLF par les assemblées.

Ces mesures concernent principalement la prise en compte de l'extension en année pleine de la réintégration des dépenses du service public de l'électricité effectuée en LFR 2015 (+527 M€), ou encore la prise en charge par le budget général des aides à domicile employée par les personnes fragiles ou une association ou entreprise pour une personne fragile (1 639 M€). Ces mesures sont complétées par des mouvements contraires, notamment le transfert des ESAT à l'Assurance maladie pour -1 470 M€ (*cf.* ci-dessus).

<i>(en M€)</i>	Mesures de transfert et de périmètre
Total Budget Général et PSR	2 048
<i>Titre 2</i>	<i>-38</i>
<i>dont T2 HCAS</i>	<i>-7</i>
<i>dont T2 CAS</i>	<i>-30</i>
<i>Titre 3</i>	<i>342</i>
<i>Titre 5</i>	<i>0</i>
<i>Titre 6</i>	<i>1 778</i>
<i>Titre 7</i>	<i>0</i>
<i>PSR</i>	<i>-34</i>

Pour information le cumul des mesures de périmètre et de transfert sur le périmètre des taxes affectées s'élève à +140 M€.

Sur les recettes du budget général :

Le tableau ci-dessous synthétise le montant total des changements de périmètre concernant les recettes :

	<i>(en M€)</i>
Mesures de périmètre en recettes	496
IR	2
TICPE	-22
TVA	138
Autres recettes fiscales	377

Les mesures de périmètre en recettes s'élèvent à 0,5 Md€. Les principales mesures sont détaillées ci-dessous :

- la TVA est impactée au titre des relations financières entre l'Etat et la Sécurité sociale pour 134 M€ (*cf. supra*) et au titre de la compensation de la TVA acquittée par le ministère de la défense en raison d'externalisations sur le nouveau site de Balard (3 M€) ;
- la mesure de périmètre portant sur la TICPE (-22 M€) correspond au financement du transfert aux régions du dispositif « Nouvel accompagnement à la création ou à la reprise d'entreprise » (NACRE) ;
- la compensation des effets du traité avec Djibouti sur l'imposition des personnel stationnés dans le pays impacte l'impôt sur le revenu pour 2 M€ ;
- enfin, les mesures de périmètre portant sur les autres recettes fiscales correspondent à la rebudgétisation de la CSPE et à l'affectation de la totalité de la taxe sur les véhicules de société à la Sécurité sociale (*cf. supra*).

Sur les comptes spéciaux :

La création d'un nouveau compte de commerce « *Soutien financier au commerce extérieur* » en 2017 conduit à rebudgétiser certains flux financiers liés aux relations entre l'État et les entreprises bénéficiaires des dispositifs de soutien au commerce extérieur. Le reversement du solde du compte de l'État auprès de la Coface est imputé en recette du compte de commerce.